

### Rapport du Président

Commission permanente du lundi 25 octobre 2021 **N°** CP-2021-9-12-5

#### 12 ème Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Diffusion, création et pratiques artistiques

Service consulté

# PROPOSITION DE PROROGATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DES PARTENARIATS ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, LES RELAIS CULTURELS ET LES FESTIVALS D'ENVERGURE

Résumé: La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) soutient fortement la création et la diffusion sur l'ensemble du territoire alsacien. Ce soutien se caractérise entre autre par des partenariats avec des lieux et opérateurs culturels pour la mise en œuvre de leurs projets artistiques et culturels.

A ce titre, la collectivité est partenaire de 16 Relais culturels sur l'ensemble du territoire alsacien et de 4 festivals labellisés « festival d'envergure » sur le territoire du Bas-Rhin.

Ces partenariats sont formalisés par des conventions d'objectifs dont la durée n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire de la collectivité entrainant ainsi une disparité et un manque de lisibilité de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de ces acteurs culturels.

#### Le présent rapport propose :

 d'approuver les modèles d'avenants et d'autoriser la signature, sur la base de ces modèles, des avenants particuliers aux conventions de partenariats concernant les Relais culturels d'une part et les festivals d'envergure d'autre part. Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable des Commissions Agglomération de Mulhouse, Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller, Centre Alsace et de l'équité territoriale, Eurométropole de Strasbourg, Région de Colmar, Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 4 octobre 2021 et Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 11 octobre 2021.

## I – Renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les Relais culturels

La durée des conventions d'objectifs avec les relais culturels diffère à l'échelle du territoire alsacien. Pour l'ensemble des structures implantées dans le Bas-Rhin, à savoir la Nef à Wissembourg, Moulin9 à Niederbronn-Les-Bains, la Castine à Reichshoffen, le relais culturel d'Haguenau, la Saline à Soultz-Sous-Forêts, la MAC à Bischwiller, les Tanzmatten à Sélestat, le relais Culturel d'Erstein,  $13^{\rm ème}$  sens à Obernai, l'Espace Rohan à Saverne, les conventions s'achèvent au 31 décembre 2021. Ces conventions sont signées avec la commune d'implantation du relais culturel et avec l'association assurant la gestion et l'exploitation du lieu pour les relais culturels associatifs (la Castine à Reichshoffen, le relais culturel d'Haguenau, la MAC à Bischwiller,  $13^{\rm ème}$  sens à Obernai et l'Espace Rohan à Saverne).

Pour les structures haut-rhinoises, les conventions s'achèvent au 31 décembre 2022 (la Passerelle à Rixheim, la Coupole à Saint-Louis, le Triangle à Huningue), hormis pour l'EPIC Thann-Cernay et l'Espace Rhénan de Kembs qui prennent fin cette année. Il est à noter que l'Espace 110 à Illzach, devenu récemment relais culturel, est soutenu hors convention d'objectifs.

Dans ce contexte, et dans la perspective d'une harmonisation du dispositif d'aides en faveur des relais culturels, il est proposé d'aligner la durée de validité de toutes les conventions sur le 31 décembre 2022, avec l'objectif d'un renouvellement commun à partir de 2023.

Concernant l'Etablissement public industriel et commercial (EPIC) Espaces culturels Thann-Cernay, par délibération du 26 juin 2021, la Communauté de Communes de Thann Cernay a décidé de prononcer la fin de l'exploitation de l'Etablissement public industriel et commercial Espaces culturels Thann-Cernay au 31 décembre 2021, entrainant sa dissolution et la reprise de ses activités par la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En conséquence, la poursuite du partenariat précité sera portée, à compter de cette date, par la Communauté de Communes, qui se retrouvera substituée à l'ancien EPIC au titre de l'exploitation des Espaces culturels Thann-Cernay. L'aide de la Collectivité européenne d'Alsace qui vise à soutenir le projet artistique et culturel 2022 sera conditionné à l'examen du nouveau projet artistique et culturel et au respect dans celui-ci des objectifs mentionnés dans la convention initiale.

Eu égard à ces particularités, cet acteur bénéficie d'un avenant spécifique (annexe 3).

Aussi, je vous propose, au titre du présent rapport :

- d'approuver les avenants spécifiques et les modèles d'avenants aux conventions de partenariats pour l'exercice 2022 et de m'autoriser à les signer, sur cette base, les avenants particuliers avec les Relais culturels et les communes d'implantation de ces établissements culturels :
  - la Commune de Wissembourg au titre de la Nef
  - la Commune de Niederbronn-Les-Bains au titre de Moulin9
  - la Commune de Soultz-Sous-Forêts au titre de la Saline
  - la Commune de Sélestat au titre de la régie autonome des Tanzmatten
  - la Commune d'Erstein au titre du Relais Culturel d'Erstein
  - l'association culturelle de Reichshoffen et la Commune de Reichshoffen

- l'association Relais Culturel de Haguenau et la Commune de Haguenau
- l'association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb (AGMAC) et la Commune de Bischwiller
- l'association Espace Athic et la Commune d'Obernai
- l'association Espace Rohan et la Commune de Saverne

Le modèle d'avenant figure en annexe 1 pour les Relais culturels ci-dessus.

- la Commune de Kembs au titre de l'Espace Rhénan L'avenant particulier à conclure figure en annexe 2.
  - La Communauté de Communes Thann-Cernay pour les Relais culturels de Thann-Cernay

L'avenant particulier à conclure figure en annexe 3.

## II - Renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les festivals d'envergure

En 2020, dans le cadre de son Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine 2018-2021, le Conseil départemental du Bas-Rhin, a mis en place le label « festival d'envergure ». Il vise à soutenir plus fortement une offre festivalière ciblée par territoire comme suit :

- Territoire Nord : L'Humour des Notes
- Territoire Ouest : Mon mouton est un lion
- Territoire Eurométropole de Strasbourg : L'Ososphère
- Territoire Centre Alsace : Décibulles

Il s'agit de d'encourager le développement d'une fonction d'ancrage territorial à travers un évènement avec une identité artistique affirmée et un fort rayonnement.

Ce label, formalisé par des conventions d'objectifs sur les années 2020/2021 s'est traduit, pour les festivals concernés, par un accès repensé à l'ingénierie et un soutien financier renforcé.

En 2020 et 2021, en raison du contexte sanitaire, la plupart de ces festivals n'ont pu se tenir ou alors dans une version adaptée. Ce contexte n'a pas permis de réaliser un bilan du dispositif. C'est pourquoi, il est proposé de proroger ces conventions de 2 ans en 2022 et 2023, l'analyse de 2 éditions dans une configuration « normalisée » étant plus pertinente pour apprécier l'effet levier de ce partenariat renforcé et d'envisager le cadre à construire à l'échelle alsacienne.

Aussi, je vous propose, au titre du présent rapport :

- d'approuver le modèle d'avenant aux conventions de partenariats pour les exercices 2022/2023 et de m'autoriser à signer sur cette base, les avenants particuliers avec :
  - l'association Relais culturel de Haguenau pour l'Humour des Notes
  - l'association Relais culturel de Saverne pour Mon Mouton est un Lion
  - l'association QUATRE 4.0 pour l'Ososphère à Strasbourg
  - l'association Décibulles pour le festival Décibulles à Neuve-Eglise

Le modèle d'avenant figure en annexe 4 au présent rapport.

\*

\*

\*

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

## I. Au titre du renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les Relais culturels

- de prendre acte du fait que, compte tenu du contexte sanitaire des années 2020 et 2021 qui a empêché la tenue de l'ensemble des actions soutenues, aucune évaluation pertinente du dispositif d'aides aux relais culturels n'a pu être menée et de décider en conséquence de proroger les partenariats actuels sans qu'il soit nécessaire de procéder à une telle évaluation,
- d'approuver le modèle d'avenant aux conventions de partenariats pour l'exercice 2022, joint en annexe 1 et de m'autoriser à signer sur cette base, les avenants particuliers avec :
  - la Commune de Wissembourg au titre de la Nef
  - la Commune de Niederbronn-Les-Bains au titre de Moulin9
- la Commune de Soultz-Sous-Forêts au titre de la Saline
- la Commune de Sélestat au titre de la régie autonome des Tanzmatten
- la Commune d'Erstein au titre du Relais Culturel d'Erstein
- l'association culturelle de Reichshoffen et la Commune de Reichshoffen
- l'association Relais Culturel de Haguenau et la Commune de Haguenau
- l'association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb (AGMAC) et la Commune de Bischwiller
- l'association Espace Athic et la Commune d'Obernai
- l'association Espace Rohan et la Commune de Saverne
- d'approuver les deux avenants de prolongation à conclure, pour l'exercice 2022, avec la Commune de Kembs pour l'Espace Rhénan au titre de la convention de partenariat 2018-2021 d'une part, et la Communauté de Communes Thann Cernay pour les Espaces Culturels Thann Cernay au titre de la convention de partenariat 2019-2021, d'autre part, joints en annexe 2 et 3,

## II. Au titre du renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les festivals d'envergure

 de prendre acte du fait que, compte tenu du contexte sanitaire des années 2020 et 2021 qui a empêché la tenue des manifestations soutenues, aucune évaluation pertinente du dispositif d'aides aux festivals d'envergure n'a pu être menée et de décider en conséquence de proroger les partenariats actuels sans qu'il soit nécessaire de procéder à une telle évaluation,

- d'approuver le modèle d'avenant aux conventions de partenariats pour les exercices 2022/2023 (modèle d'avenant en annexe 4 du présent rapport) et de m'autoriser à signer sur cette base les avenants particuliers avec :
- le Relais culturel de Haguenau pour l'Humour des Notes
- le Relais culturel de Saverne pour Mon Mouton est un Lion
- l'association QUATRE 4.0 pour l'Ososphère à Strasbourg
- l'association Décibulles pour le festival Décibulles à Villé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY